

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mercredi 10 décembre 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Corinne Payne, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Claude Cadieux, directeur du Centre de formation agricole de Mirabel, ainsi que Mme Danielle Boissonneault, commissaire-parent.

Mmes Danielle Laramée et Karine Lefrançois ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-141210-2734

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-141210-2735

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2014-2015 – Adoption;
5. Nomination d'une firme d'ingénierie (géotechnique) pour le projet de réhabilitation environnementale de terrains à l'école secondaire des Patriotes et à l'entrepôt Deux-Montagnes – Adoption;

6. Nomination de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique et électrique) pour le projet de construction de serres, d'un atelier et d'entrepôts au Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
7. Désignation des représentants des entreprises au conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies – Adoption;
9. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Résolution n° CE-141210-2736

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'adopter le plan d'organisation des directions d'école proposé par le directeur général;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL) conformément à la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU le Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2014-2015 adopté par le comité exécutif (rés. n° CE-140513-2673);

ATTENDU l'ajout de groupes à l'école Marie-Soleil-Tougas et à l'école de la Renaissance à la fin du mois de juin 2014;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, tel que modifié, le Plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2014-2015 (RH-03), lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 250;

DE RESCINDER la résolution n° CE-140513-2673 à toutes fins que de droit.

Adopté

M. Antonio Ciarciaglino occupe son siège à 19 h 35.

NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE (GÉOTECHNIQUE) POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE TERRAINS À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES ET À L'ENTREPÔT DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CE-141210-2737

ATTENDU la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du 8 janvier 2009 de compléter un inventaire des terrains contaminés dans le cadre du dossier relatif au passif environnemental;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réhabilitation environnementale de terrains à l'école secondaire des Patriotes et à l'entrepôt Deux-Montagnes;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (géotechnique) Groupe Qualitas inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale de terrains à l'école secondaire des Patriotes et à l'entrepôt Deux-Montagnes, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le MELS dans le cadre du dossier relatif au passif environnemental;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES, D'UN ATELIER ET D'ENTREPÔTS AU CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-141210-2738

ATTENDU qu'il y a lieu de soumettre une demande de projet de construction de serres, d'un atelier et d'entrepôts au Centre de formation agricole de Mirabel dans le cadre du Plan quinquennal des immobilisations (PQI);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie (mécanique et électrique) pour la préparation d'un dossier préliminaire et des estimations à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR les firmes professionnelles en architecture Jean Peters Architecte et en ingénierie (mécanique et électrique) Cima + s.e.n.c. pour la préparation d'un dossier préliminaire et des estimations à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du projet de construction de serres, d'un atelier et d'entrepôts au Centre de formation agricole de Mirabel;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES-TECHNOLOGIES

Résolution n^o CE-141210-2739

ATTENDU que chaque centre doit instituer un conseil d'établissement conformément à l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment la composition dudit conseil d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 102, al. 2, par. 5 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire nomme au moins deux personnes choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre;

ATTENDU la composition du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies (SIP-12 : *Composition des conseils d'établissement des centres*);

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif la nomination des membres des conseils d'établissement des centres provenant des groupes socio-communautaires, socio-économiques et des entreprises en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE NOMMER les personnes suivantes au conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies comme membres représentant des entreprises :

- M. Claude Hamelin Lalonde, Architecte, représentant des entreprises (Bâtiments et travaux publics)
- M. Jean Raymond Théorêt, Coaching d'affaires, représentant des entreprises (Administration et commerce)

Adopté

**RÈGLEMENT SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF (SIP-04) –
AVIS DE MODIFICATION**

Résolution n° CE-141210-2740

ATTENDU qu'un vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU le *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04);

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'heure de début des séances du comité exécutif;

ATTENDU que les articles 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient qu'un avis public d'au moins 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Geoges

DE DONNER avis public que le comité exécutif adoptera, à sa séance du 10 février 2015, un règlement amendé sur les séances du comité exécutif, lequel se lira comme suit, à savoir :

1. Le comité exécutif tient une séance ordinaire mensuellement le deuxième mardi de chaque mois à 19 h, sauf aux mois de janvier, juillet, août et décembre;
2. En août, le comité exécutif tient une séance ordinaire le dernier mercredi du mois à 19 h;
3. En décembre, le comité exécutif tient une séance ordinaire le deuxième mercredi du mois à 19 h;
4. Il n'y a pas de séance ordinaire aux mois de janvier et juillet;
5. Les séances se tiennent habituellement au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir à tout autre lieu ou toute autre heure, lorsque requis.

DE TRANSMETTRE une copie du projet de modification du *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) aux conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

DE VERSER le projet de modification du *Règlement sur les séances du comité exécutif* (SIP-04) au répertoire des présentes sous la cote 251.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-141210-2741

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 50.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général